



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 17 septembre 2018, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M^{me} Marie-Pier Lamarche, greffière

M. Roger Maisonneuve, directeur général

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, monsieur le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

La parole est accordée au public:

M. Claude St-Jarre :

- Énergie éolienne
- Stationnement incitatif écoresponsable
- Quenouilles parc de Provence
- Potager en façade
- Superficie agricole disponible pour les citoyens et culture biologique
- Pollution lumineuse : réserve de ciel étoilé

- Plantation d'arbres dans les parcs.

Mme Marianne Larouche : Subvention produits d'hygiène féminine et culottes lavables.

À moins d'indications à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

180917-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-2

Approbation du procès-verbal du 27 août

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2018 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-3

Adoption du règlement 1414-602 Règlement modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin d'interdire dans la zone CV-12 (153) certains usages commerciaux au rez-de-chaussée d'un immeuble ainsi que d'interdire les usages de service de garde en halte-garderie et service de garde en jardin d'enfants

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 l'avis de motion du présent règlement a été donné et le premier projet de règlement adopté;

CONSIDÉRANT qu'une séance publique d'information sur le présent règlement a eu lieu le 27 août 2018;

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption du second projet de règlement numéro 1414-602 (projet 2) et à l'avis public publié le 4 septembre 2018 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, aucune personne intéressée n'a demandé que ce règlement soit soumis à l'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé d'adopter le règlement 1414-602 modifiant les dispositions

du règlement d'urbanisme numéro 1414, afin d'interdire dans la zone CV-12 (153) certains usages commerciaux au rez-de-chaussée d'un immeuble ainsi que d'interdire les usages service de garde en halte-garderie et service de garde en jardin d'enfants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-4

Demandses de PIIA présentées au CCU du 29 août 2018

Il est proposé d'entériner les recommandations U2018-122, U2018-124, U2018-125, U2018-126, U2018-127, U2018-129, U2018-136, U2018-137, U2018-140, U2018-142, U2018-143 et U2018-144 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 29 août 2018 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2018-70184 pour autoriser la construction d'une résidence unifamiliale sur un emplacement vacant situé au 1080, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-122;
2. La demande de PIIA numéro 2018-70185 pour autoriser un ajout d'étage partiel sur la résidence située au 703, rue de la Rivière-aux-Pins, le tout en considérant le préambule, les conditions et la suggestion apparaissant à la recommandation U2018-124;
3. La demande de PIIA numéro 2018-70177 pour faire approuver une proposition d'aménagement de talus de la propriété située au 1550, rue Nobel, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-125;
4. La demande de PIIA numéro 2018-70186 pour faire autoriser l'agrandissement et le réaménagement du café-terrasse avant de l'établissement Madame Bovary situé au 20-M, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-126;
5. La demande de PIIA numéro 2018-70204 pour faire approuver le projet de réaménagement de la zone de chargement de l'immeuble situé au 131, rue Jacques-Ménard, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-127;
6. La demande de PIIA numéro 2018-70189 pour autoriser de nouveaux aménagements pour l'aire récréative, incluant l'installation de deux pergolas, sur la propriété située au 530, rue François-V.-Malhiot, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-129;
7. La demande de PIIA numéro 2018-70187 pour autoriser le remplacement du revêtement extérieur de la section bureau du bâtiment et l'agrandissement du stationnement d'un immeuble situé 1350, rue Nobel, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-136;

8. La demande de PIIA numéro 2018-70190 pour autoriser un agrandissement du bâtiment afin d'aménager un hall d'entrée, rénover les façades du bâtiment, réaménager le stationnement et bonifier les aménagements paysagers sur un emplacement situé au 300, chemin Du Tremblay, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-137;
9. La demande de PIIA numéro 2018-70215 pour autoriser une révision du projet d'aménagement des entrées arrière du mail, d'aménagement de l'aire de stationnement arrière et de l'aménagement paysager de la propriété située au 1001, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-140;
10. La demande de PIIA numéro 2018-70201 pour autoriser un plan d'affichage d'ensemble de la propriété située au 1228, rue Nobel, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-142;
11. La demande de PIIA numéro 2018-70216 pour autoriser une nouvelle proposition d'éclairage pour la propriété située au 181, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-143;
12. La demande de PIIA numéro 2018-70208 pour autoriser l'ajout d'une lucarne et le remplacement des bardeaux d'asphalte de la maison située au 636, rue des Bois-Francis, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-144.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-5

Demandes site du patrimoine présentées au CCU du 29 août 2018

Il est proposé d'entériner les recommandations U2018-117, U2018-121, U2018-128, U2018-131, U2018-133, U2018-134, U2018-135 et U2018-139 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 29 août 2018 et d'approuver :

1. Partiellement, la révision des demandes numéros 2018-70069 et 2018-70128 pour procéder à des modifications architecturales au niveau du bâtiment principal, de ses annexes ainsi qu'au garage détaché, d'un l'immeuble situé au 432, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-117 du CCU;
2. La demande numéro 2018-70171 pour autoriser la restauration d'un bâtiment situé au 19, rue De La Perrière Nord, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-121 du CCU;

3. Conditionnellement, la demande numéro 2018-70023 pour faire approuver la construction d'un garage détaché et d'un bâtiment accessoire (atelier), d'un immeuble situé au 17, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-128 du CCU;
4. Partiellement, la demande numéro 2018-70169 pour autoriser la démolition de la remise à jardin et la construction d'un garage détaché, d'un l'immeuble situé au 609, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-131 du CCU;
5. Partiellement, la demande numéro 2018-70167 pour autoriser le remplacement des fenêtres et l'enlèvement de la cheminée d'un immeuble situé au 544, rue Sainte-Marguerite, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-133 du CCU. Cependant, en fonction de la valeur patrimoniale supérieure du bâtiment, les fenêtres devront être en bois à trois grands carreaux par battant au niveau du rez-de-chaussée et à deux grands carreaux par battant pour les fenêtres de l'étage.
6. La demande numéro 2017-70168 pour faire approuver une nouvelle section de clôture en bois servant d'enceinte pour une piscine creusée en marge arrière d'un immeuble situé au 4, rue Desmarteau, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-134 du CCU;
7. Partiellement, la demande numéro 2018-70191 pour modifier la porte arrière donnant sur le balcon situé au rez-de-chaussée, d'un immeuble situé au 15, rue De La Perrière Nord, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-135 du CCU;
8. La demande numéro 2018-70206 pour autoriser le remplacement des fenêtres d'un immeuble situé au 27, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-139 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-6

**Demande site du patrimoine présentée au CCU du
29 août 2018 - recommandation U2018-132**

Le maire M. Jean Martel se retire pour ce point. M. Raouf Absi, le maire suppléant assume la présidence.

Il est proposé d'entériner la recommandation U2018-132 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 29 août 2018 et d'approuver la demande numéro 2018-70188 pour autoriser le remplacement de la porte de garage du bâtiment accessoire d'un immeuble situé au 510, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-132 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire M. Jean Martel et le conseiller M. Raouf Absi reprennent leurs sièges.

180917-7

**Procès-verbal de la Commission de la vie
communautaire, de la culture et des sports - réunion du
29 août 2018.**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la Commission de la vie communautaire, de la culture et des sports - réunion du 29 août 2018 et approuve les recommandations suivantes :

1. La recommandation 2018-50 à l'effet d'autoriser la Fondation Rêves d'enfants d'utiliser le Centre multifonctionnel Francine-Gadbois pour son activité de levée de fonds le 22 février 2019 et ce, sans frais;
2. La recommandation 2018-51 à l'effet de modifier la délégation de signature ainsi que le texte pour les conventions à intervenir avec les organismes accrédités;
3. La recommandation 2018-52 à l'effet de reconnaître le Carrefour pour Elle et sa fondation dans la catégorie H3;
4. La recommandation 2018-53 à l'effet d'acquérir l'oeuvre d'Alain Daignault et de Denis Hamel pour la somme de 5000\$ et l'intégrer à la collection d'art public de la ville;
5. La recommandation 2018-54 à l'effet de ne pas appuyer financièrement les joueurs de baseball ayant participé au jeux du Québec d'été.
6. La recommandation 2018-55 est reportée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-8

Recommandation CDJ-24 - Commission des jumelages

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la demande participative mise de l'avant par le conseil municipal celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT la recommandation CDJ-24 soumise par la commission des jumelages à l'effet d'accepter le plan stratégique 2018-2021 de la commission de jumelages.

Le conseil municipal prend acte de la recommandation CDJ-24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-9

Commission de la vie communautaire, de la culture et des sports - recommandation 2018-19 - L'Îlot Bouchervillois

Il est proposé d'approuver la recommandation 2018-19 de la Commission de la vie communautaire, de la culture et des sports, réunion du 28 février 2018 et de reconnaître L'Îlot Bouchervillois comme organisme humanitaire local H1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jean Martel invite les citoyens intéressés à se faire entendre sur les demandes de dérogations mineures.

180917-10

Demande de dérogation mineure no 2018-70193 : contrôle architectural

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70193;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-123;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 7 août 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n°2018-70193 à l'égard de la propriété située au 1080, rue De Montbrun sur le lot 4 305 622 du cadastre du Québec déposée le 20 juillet 2018 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre de construire une résidence unifamiliale ne comportant pas de revêtement de maçonnerie.

Le tout selon la recommandation U2018-123 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivant :

- Implantation, minute 455, signée et scellée par Christian Lajoie, arpenteur-géomètre, déposée le 23 juillet 2018;
- Élévations, préparées par Planimage inc., déposées le 17 juillet 2018;
- Perspective, préparée par Planimage inc., déposée le 17 juillet 2018;
- Photo des échantillons des revêtements extérieurs, déposée le 17 juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-11

**Demande de dérogation mineure no 2018-70196 :
pergolas**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70196;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-130;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 7 août 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n°2018-70196 à l'égard de l'immeuble situé au 530, rue François-V.-Malhiot sur le lot 4 147 786 du cadastre du Québec déposée le 26 juillet 2018 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre la présence de deux pergolas en cour arrière.

Le tout selon la recommandation U2018-130 du CCU.

Tel que présenté dans le document de présentation conceptuelle, préparé par HUMÀ Design + Architecture, déposé le 18 juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-12

**Demande de dérogation mineure no 2018-70207 :
superficie des locaux**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70207;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-141;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 7 août 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2018-70207 à l'égard de l'immeuble situé au 525, rue D'Avaugour sur le lot 2 513 494 du cadastre du Québec déposée le 14 août 2018 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre que la superficie brute de plancher minimale d'un établissement soit fixée à moins de cinq cents mètres carrés (500 m²).

Le tout selon la recommandation U2018-141 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-13

**Demande de dérogation mineure no 2018-70209 :
stationnement**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70209;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-138;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 7 août 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2018-70209 à l'égard de l'immeuble situé au 300, chemin Du Tremblay sur les lots 2 512 845, 2 954 882 et 2 954 932 du cadastre du Québec déposée le 14 août 2018 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour :

- permettre que des cases parallèles soient desservies par une allée de largeur supérieure à 5,0 mètres;
- permettre que des cases à angle droit soient desservies par une allée de largeur supérieure à 8,0 mètres;
- permettre le déplacement d'une section de clôture existante en marge de recul et cour avant d'une hauteur de 1,92 mètre afin de permettre le réaménagement du stationnement.

Le tout selon la recommandation U2018-138 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivant :

- Certificat de localisation, signé et scellé par Michel Verville, arpenteur-géomètre, daté du 14 septembre 2007;
- Plan d'implantation, minute 512, signé et scellé par Christian Lajoie, déposé le 21 août 2018;
- Plan d'aménagement paysager AP1/1, signé et scellé par Louis Dubuc, architecte-paysagiste, déposé le 21 août 2018;
- Plans de l'implantation existante et projetée, A.100 et A.110, signés et scellés par Gilles Laflamme, architecte, déposés le 17 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-14

Approbation du rapport d'effectif

Il est proposé:

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période d'août 2018 préparé par la directrice des ressources humaines de la ville et daté du 6 septembre 2018;
2. De féliciter Mme Dominique Lafrance, directrice associée à la Direction des ressources humaines pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
3. De souligner le départ à la retraite de Mme Dominique Lafrance, directrice associée à la Direction des ressources humaines, le 1er octobre 2018;
4. De féliciter Mme Nancy Tétreault, chef de section vie communautaire à la Direction des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne pour ses 30 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-15

**Nomination au poste de chef de section sport de la
Direction des saines habitudes de vie, du sport et des
équipements sportifs**

Il est proposé de procéder à la nomination de Monsieur Guillaume Maheu à titre de chef de section sport, au sein de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs, le tout conformément aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-16

Listes de chèques

Il est proposé :

1. D'approuver les listes de chèques suivantes préparées par la Direction des finances de la Ville soit :

- -Liste de chèques numéros 181903 à 183008 inclusivement;
- -Liste de chèques numéros 183009 à 183060 inclusivement;
- Liste de chèques numéros 183061 à 183250 inclusivement;

2. D'approuver les paiements électroniques suivants:

- -Paiements électroniques S-10607 à S-10683;
- Paiements électroniques S-10684 à S-10722;
- Paiements électroniques S-10723 à S-10764;

3. D'approuver les dépenses prélevées directement du compte bancaire pour la période du 1er avril au 30 juin 2018 pour un montant de 2 539 899,31\$

4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-17

Listes de virements budgétaires

Il est proposé:

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes:

Liste détaillée des virements budgétaires 2018

au 11 septembre 2018

Écritures 4762 à 4767

2. D'autoriser la Direction des finances de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-18

Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation 2007-73

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} et le 31 août 2018, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2007-73 et ses amendements.

180917-19

Comptes à radier

CONSIDÉRANT que le délai de prescription des taxes municipales est de trois ans suivant la date d'échéance du montant dû;

CONSIDÉRANT qu'une procédure de recouvrement a été entreprise par la municipalité auprès des débiteurs;

CONSIDÉRANT que pour quatre dossiers la Ville n'a pas procédé à la vente pour défaut de paiements des taxes, pour les raisons énumérées au tableau;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction des finances daté du 20 août 2018.

Il est proposé de radier la somme de 3,884.11\$ plus intérêts et pénalités pour les dossiers dont le recouvrement n'est plus possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Réquisition du dépôt de PIIA et requête en construction
à la Cour supérieure - 280, boulevard du Fort-Saint-
Louis - 9210-6418 Québec inc.**

CONSIDÉRANT que le conseil a approuvé par les résolutions 130702-14, 130827-11, 150825-9 les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la rénovation du centre commercial sis au 280, boul. du Fort-St-Louis ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 145.20 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1), le conseil a exigé comme condition d'approbation des plans que le propriétaire fournisse une garantie financière ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire 9210-6418 Québec Inc. a fourni une garantie financière au montant 25 000,00\$;

CONSIDÉRANT que de nombreuses inspections réalisées par le Service de la construction, de l'inspection et des relations avec les entreprises ont révélé que les travaux présentent plusieurs non-conformités aux permis émis par la Ville ;

CONSIDÉRANT que deux mises en demeure ont été signifiées au propriétaire afin qu'il se conforme au permis en vain ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'affecter la garantie financière disponible à la réalisation des travaux requis afin de rendre le tout conforme aux plans approuvés par la Ville ;

Il est proposé :

1. De confisquer la garantie financière au montant de 25 000,00\$ déposée par 9210-6418 Québec Inc. ;
2. D'affecter cette somme à l'exécution des travaux requis et identifiés par le Service de la construction, de l'inspection et des relations avec les entreprises, le tout conformément aux plans d'implantation et d'intégration architecturale approuvés par la Ville pour la rénovation du centre commercial situé au 280 boulevard du Fort-St-Louis ;
3. De confier au Service de la construction, de l'inspection et des relations avec les entreprises la responsabilité d'obtenir tout prix ou toute soumission requise en vue de l'exécution des travaux, le tout en conformité avec la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) et le règlement de gestion contractuelle ;
4. Le cas échéant, que tout excédent entre le montant de la garantie financière confisquée et les coûts et frais encourus pour l'exécution des travaux soit remboursé à 9210-6418 Québec Inc. au terme des travaux ;
5. Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à 9210-6418 Québec Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-21

**Acquisition de l'École Marguerite-Bourgeoys -
Modification résolution 160830-55 et du règlement 2018-
285**

Mme la conseillère Josée Bissonnette se retire pour ce point.

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction du greffe daté du 6 septembre 2018;

Il est proposé :

1. De modifier la résolution 160830-55 afin d'y ajouter à la fin le paragraphe suivant :

« L'offre d'achat est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt 2018-285 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. »

2. De modifier l'article 2 du règlement 2018-285, *Règlement ordonnant l'acquisition du lot 1 909 008 du cadastre du Québec et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 773 000\$* en rayant à la deuxième ligne les mots suivants :

« incluant les frais de financement et autres frais afférents accessoires »

3. De modifier l'article 4 du règlement 2018-285, *Règlement ordonnant l'acquisition du lot 1 909 008 du cadastre du Québec et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 773 000\$* en rayant au premier paragraphe du premier alinéa les mots suivants :

« et des frais afférents »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme la conseillère Josée Bissonnette reprend son siège.

180917-22

Remplacement vacances du directeur général

CONSIDÉRANT le règlement 2013-73-4.

Il est proposé de nommer, pour le remplacement du directeur général durant ses périodes de vacances ou d'absences prolongées, la personne suivante :

- Madame Marie-Pier Lamarche, Directrice du Greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-23

Désignation mandataire projet piste cyclable Oka-Saint-Hilaire

CONSIDÉRANT la résolution 130702-59;

Il est proposé :

- 1° D'indiquer de nouveau à la CMM que la Ville de Boucherville s'engage à respecter les modalités du programme qui s'appliquent à elle;
- 2° Que la Ville de Boucherville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;
- 3° Que la Ville de Boucherville autorise le dépôt des demandes d'aides financières pour les tronçons relatifs au projet du sentier OKA - Mont-Saint-Hilaire;
- 4° D'autoriser le directeur du génie de la Ville ou en son absence le chef de service conception et planification à agir au nom de la Ville de Boucherville dans le cadre du projet de piste cyclable OKA – Saint-Hilaire et à signer tout document requis à cet effet, notamment la demande de financement et la convention de financement;
- 5° Que la ville de Boucherville s'engage à maintenir la propriété publique de l'immeuble où sont réalisés les travaux, à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet, à maintenir l'accès gratuit et à en assurer l'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-24

Dépôt des états financiers comparatifs au 31 août 2018

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le trésorier de la Ville, des états financiers comparatifs 2018 devant être déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté.

180917-25

Reconduction du contrat pour la fourniture de pierre concassée (SP-17-44)

CONSIDÉRANT le contrat pour la fourniture de pierre concassée;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 17 août 2018 sur le sujet.

Il est proposé de reconduire pour une première année, le contrat SP-17-44, pour la fourniture de pierre concassée à CONSTRUCTION DJL inc., pour un montant de 124 801,05 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et la soumission. L'attribution de ce contrat est basée sur des prix unitaires, multipliés par les quantités estimées fournies au bordereau des prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-26

**Mandat Bélanger Sauvé - requête en construction
devant la cour supérieure- 280 du Fort-St-Louis**

ATTENDU que le Service de la construction, de l'inspection et des relations avec les entreprises a procédé à de nombreuses inspections de l'immeuble situé au 280, boulevard du Fort-St-Louis;

CONSIDÉRANT que ces inspections révèlent que l'entreprise 9210-6418 Québec Inc. a, dans le cadre de l'exécution des travaux, contrevenu aux permis délivrés par la Ville;

CONSIDÉRANT que de nombreux constats d'infraction ont été délivrés sans que la situation ne soit régularisée;

CONSIDÉRANT que deux mises en demeure ont été signifiées sans que la situation ne soit régularisée;

Il est proposé que le cabinet BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L. soit mandaté pour entreprendre les procédures judiciaires nécessaires devant la Cour supérieure afin de forcer le propriétaire à effectuer les travaux correctifs requis et de rendre le bâtiment conforme à la réglementation municipale, ou à défaut, d'autoriser la Ville à procéder elle-même aux travaux correctifs requis aux frais du propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-27

**Adjudication d'un contrat pour la naturalisation des
berges au parc de la Saulaie (C-18-07-F)**

CONSIDÉRANT le contrat pour la naturalisation des berges au parc de la Saulaie;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du génie daté du 20 août 2018 sur le sujet.

Il est proposé:

1. D'adjuger le contrat pour la naturalisation des berges au parc de la Saulaie à Les Terrassements Multi-Paysages inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 192 331,10 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-18-07-F;

2. D'approuver à cet effet un budget de 65 000 \$ pris à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-28

Modification des résolutions 180710-8 et 180710-9

Il est proposé ;

1. De modifier la résolution 180710-8 afin d'y ajouter à la fin le paragraphe suivant:

Que le conseil autorise pour pouvoir à cette dépense un emprunt de 312 000 \$ au fonds de roulement, pour une période de 5 ans, dont les remboursements débuteront dans l'exercice financier suivant le déboursé, soit 2019.

2. De modifier la résolution 180710-9 afin d'y ajouter à la fin le paragraphe suivant:

Que le conseil autorise pour pouvoir à cette dépense un emprunt de 75 000 \$ au fonds de roulement, pour une période de 5 ans, dont les remboursements débuteront dans l'exercice financier suivant le déboursé, soit 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-29

Rendez-vous de la mairie 2018/OSDL

CONSIDÉRANT que LA VILLE désire présenter un concert annuel, dans le cadre de Les Rendez-vous de la Mairie;

CONSIDÉRANT que LA VILLE favorise, selon la disponibilité de ses ressources, l'accueil d'événements culturels d'envergure puisque ceux-ci ont un impact sur la mobilisation du milieu, sur le développement des activités et sur l'économie locale;

CONSIDÉRANT que l'Orchestre symphonique de Longueuil a présenté un concert en plein air au parc de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, le jeudi 6 septembre 2018 et a produit les artistes Marie-Michèle Desrosiers et Michel Rivard;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction des loisirs des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne daté du 11 septembre 2018

Il est proposé qu'un montant maximum 114 286 \$ plus les taxes soient versées à l'OSDL pour la réalisation de ce concert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-30

**Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour
des séances ordinaires et extraordinaires du conseil
d'agglomération du 20 septembre**

CONSIDÉRANT l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance.

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente en ce qui a trait à la séance ordinaire :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180920-4.1 et CA-180920-4.2;
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180920-6.1 et CA-180920-6.2;
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180920-8.1 à CA-180920-8.5;

et les orientations suivantes en ce qui a trait à la séance extraordinaire :

4. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CAX-180920-4.1;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-31

**Participation au Colloque annuel de l'Association du
transport urbain du Québec**

Il est proposé:

1. D'autoriser Mme Magalie Queval, conseillère, à participer au colloque annuel de l'Association du transport urbain du Québec les 10 et 11 octobre 2018 à Sherbrooke;
2. D'autoriser le remboursement de ses dépenses ainsi encourues sur présentation des pièces justificatives, le tout selon les règles et lois applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-32

Appui à la semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire

CONSIDÉRANT que la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 23 au 29 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT que le CN demande au conseil municipal de la ville de Boucherville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

Il est proposé d'appuyer la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-33

Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate

CONSIDÉRANT que le cancer de la prostate est le cancer le plus fréquent chez les Canadiens;

CONSIDÉRANT que 1 canadien sur 7 recevra un diagnostic de cancer de la prostate au cours de sa vie;

CONSIDÉRANT 11 canadiens environ meurent du cancer de la prostate tous les jours;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer de la prostate peut atteindre 100 % s'il est détecté d'une manière précoce;

CONSIDÉRANT que les hommes qui ont des antécédents familiaux de la maladie ou sont de descendance africaine ou caribéenne courent plus de risques d'être atteints d'un cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville appuie Cancer de la Prostate Canada et toutes les personnes qui oeuvrent à la sensibilisation au cancer de la prostate;

Il est proposé de proclamer par la présente septembre 2018 Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate à Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-34

Nomination maire suppléant

CONSIDÉRANT l'article 56 de la loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Il est proposé de désigner Mme Isabelle Bleau à titre de mairesse suppléante de la Ville de Boucherville pour la période du 1er octobre 2018 au 30 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-35

Modification déclaration d'intérêts pécuniaires - François Desmarais

Le conseil municipal prend acte du dépôt par la greffière d'une déclaration amendée des intérêts pécuniaires de M. François Desmarais, conseiller, le tout conformément à l'article 360.1 de la LERM (LRQ c. E-2.2).

180917-36

Aide financière couches lavables

CONSIDÉRANT QUE le plan d'Action de la politique familiale a été adopté le 13 mai 2013 par la résolution 130513-33;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'une aide financière pour l'achat de couches lavables est une action de la politique familiale du Plan 2013-2015 et une action qui est aussi supportée par les objectifs de la gestion environnementale de l'Agenda 21;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire bonifier cette aide financière;

Il est proposé d'octroyer une aide financière maximale de 200\$ par enfant de moins de 24 mois pour l'acquisition d'un minimum d'un ensemble de 20 couches lavables sur présentation des pièces justificatives requises (résidence, facture originale, preuve de naissance).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

180917-37

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 20h52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marie-Pier Lamarche, greffière